



ACFR

Aéro-Club François Richet

Aérodrome d'Etampes-Mondésir
LFOX
91690 – Guillerval

Livret d'accueil

Date :

Accueil de :

Instructeur :

Téléphone :

Code pilote (utilisé pour les réservations et la saisie des vols) :

Nota : ce code peut ensuite être remplacé dans le système de réservations par un mot de passe personnel

Site internet réservé membres :

Les codes d'accès seront transmis par courriel



L'ACFR vous souhaite la bienvenue

En devenant membre de l'**Aéroclub François Richet**, vous entrez dans un club qui a une histoire. Elle se confond avec celle de « *Ceux des essais en vol* ». Vous les croiserez régulièrement et vous retrouvez cette ambiance de pionniers, de légendes fabuleuses et d'exploits authentiques.

Un atelier de construction amateur permettra à ceux qui le souhaitent de participer à la construction d'un avion.

Vous entrez également dans un club qui vit pleinement l'aéronautique de ce début du 21^{ème} siècle. Tous nos avions de voyages sont équipés de GPS, de deux stations VHF, de transpondeurs mode S, et de balises de détresse réglementaires.

Vous trouverez dans notre club disponibilité, conseil et soutien.

Vous volerez dans un club tourné vers l'avenir. L'ACFR est candidat à la structure ATO (en français : Organisme de Formation Agréé) qui devra être la règle en avril 2015.

La mise en place de l'ATO impose le SGS (Système de Gestion de la Sécurité) ; un correspondant « Sécurité des Vols » a été désigné au sein de l'ACFR ainsi qu'une commission Prévention-Sécurité dont la mission est de veiller à ce que la sécurité soit au premier plan de l'activité aérienne. Un responsable de la Conformité Règlementaire est chargé de « mesurer » la qualité globale de l'aéroclub et de la réalisation des plans d'actions visant à améliorer la sécurité.

La lettre d'engagement du président sur l'objectif ATO est affichée au club et consultable sur le site internet. Vous pourrez découvrir les noms et les visages de tous les intervenants de l'ACFR sur le site internet www.acfr.fr page « **réservée membres** ». les identifiants et codes d'accès vous seront communiqués lors de votre intégration au club.

Vous trouverez à l'ACFR tous les ingrédients vous permettant de pratiquer le vol à moteur avec plaisir : des avions en nombre suffisant, bien équipés et bien entretenus, des instructeurs disponibles et bénévoles, et surtout la préoccupation constante de tous les intervenants pour mettre la sécurité des vols au premier plan.

Je vous souhaite bons vols à l'ACFR

Le Président

SOMMAIRE

Organisation de la structure associative

Adresse postale et coordonnées

La fédération et les structures régionales

Votre inscription et les formalités associées

Le suivi médical

Le correspondant sécurité

Vos avions

Progression et maintien des compétences

En cas de difficulté

Accès et sûreté

Préservation du patrimoine commun

Première check-list

Bons vols

Organisation de la structure associative

Organisation de la structure associative

L'aéro-club François Richet (ACFR) est l' un des plus importants d'Etampes-Mondésir. Il est basé dans le premier hangar à droite de la N20 en arrivant de la ville d'Etampes.

Historiquement Aéro-club du Centre d'Essais en Vols de Brétigny, il est aujourd'hui ouvert à tous bien qu'une partie de ses membres soient rattachés à la DGA (Direction Générale de l'Armement)

Association conforme à la loi 1901, l' équipe dirigeante de l'ACFR est constituée uniquement de membres bénévoles.

L'ACFR fait partie des 600 aéro-clubs affiliés à la FFA (Fédération Française Aéronautique). Il dépend du CRA12 (Comité Régional Aéronautique Ile de France).

Il est constitué d'un Comité de Direction (CODIR) comprenant 12 membres, d'un Chef-pilote, d'une équipe d'instructeurs bénévoles, d'une équipe de responsables sol chargés de la permanence des week-ends et jours fériés, et d'intervenants bénévoles apportant leur soutien à la gestion du club

(assurances, informatique etc...).

D'ici à avril 2015, l'ACFR fait sa mutation vers la structure ATO (Organisme de Formation Agréé) ; un correspondant Sécurité des Vols est déjà nommé, ainsi qu'une commission Prévention-sécurité et un responsable RCR(Responsable de la Conformité Règlementaire).

L'ACFR possède une flotte de 8 appareils adaptée aux besoins de l'école, des voyages et du perfectionnement.

Les statuts et Le règlement intérieur

de l'ACFR sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'aéroclub :

www.acfr.fr

Adresse postale et coordonnées

Affiliée Fédération française de l'aéronautique
n° 04126

Affiliée Fédération des clubs de la Défense
n° 702/01 DGA

Agrément jeunesse et sports n° 91 S 254

SIRET n° 349 830 612 00017

TVA intracommunautaire n° FR57 349 830 612

Adresse postale et siège social :
Aérodrome d'ETAMPES MONDESIR
GUILLERVAL
91690 SACLAS

Site : <http://www.acfr.fr>;

Adresse E-mail : aeroclubfrancoisrichet@wanadoo.fr

Les noms et coordonnées téléphoniques des dirigeants, du chef-pilote, des instructeurs, du correspondant Sécurité des vols, du responsable RCR et de tous les intervenants sont sur le site internet du club, espace « *membres* ».

Un trombinoscope de tous les intervenants vous permettra de les identifier plus facilement au club.



Le club est affilié à la

Le rôle de la FFA (Fédération Française Aéronautique) est de promouvoir et développer l'aviation légère et sportive.

En adhérent à la FFA (l'assurance de base est obligatoire), vous pouvez vous abonner à la revue Info Pilote, dont de nombreuses rubriques seront fort utiles pour votre connaissance des choses de l'air
Vous pourrez aussi choisir en option une assurance complémentaire qui vous semble la mieux adaptée
Consultez le site FFA : www.ff-aero.fr

Le Comité Régional Aéronautique Ile de France (CRA12) directement rattaché à la FFA regroupe les aéro-clubs de la région parisienne.

Le comité départemental aéronautique (CDA91) regroupe les clubs du département de l'Essonne au sein du comité Jeunesse et Sports du Conseil Général.

Le GUAÉ (Groupement des Usagers de l'Aérodrome d'Etampes) fédère la dizaine d'aéroclubs basés à Etampes afin de défendre auprès des instances (ADP, DGAC, communes riveraines) les intérêts des utilisateurs de la plateforme.

L'ACFR est représenté au sein de toutes ces structures.

Pour être membre du club il est nécessaire :

- D'acquitter **un droit d'entrée** lors de la première inscription. Le montant est réactualisé lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Afin d'encourager l'apprentissage du pilotage, les élèves-pilotes sont exemptés du droit d'entrée.

- D'acquitter **chaque année une cotisation**.

Le montant de la cotisation est réactualisé lors de chaque assemblée générale ordinaire.

- D'acquitter chaque année la cotisation à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD)

(les tarifs sont sur le site internet www.acfr.fr)

D'être obligatoirement licencié FFA

L'adhésion à la FFA est faite par le club au moment de l'inscription. Elle est effective immédiatement grâce au système SMILE du site internet de la FFA.

Le secrétariat va vous attribuer **une carte club** munie du timbre de l'année et d'un **code pilote** vous permettant d'accéder aux systèmes informatiques de réservation d'avions et de saisie des vols.

Le logiciel de réservation d'avions est accessible depuis le site internet de l'ACFR : www.acfr.fr

Page « **réservée membres** »

Le bureau des vols d'Etampes est équipé de deux ordinateurs :

- le PC opérations permet de consulter les services sur internet (météo, SIA, notams, etc...)
- le PC de saisie permet de consulter les remarques des pilotes précédents relatives au fonctionnement des avions, de saisir les données à l'issue des vols, et de consulter son compte pilote. Celui-ci doit être positif de manière permanente ; chaque pilote est responsable de l'approvisionnement de son compte.

Vous êtes encouragés à faire des virements sur le compte de l'ACFR ; un RIB est téléchargeable à cet effet sur le site internet « membres »

Vous devez être médicalement apte pour exercer les fonctions de commandant de bord.

La liste des médecins aéronautiques est consultable sur le site de la FFA :

www.ff-aero.fr

- *onglet : Guide du pilote*
- *lien : recherche d'un médecin agréé*

Il vous incombe de veiller au maintien de votre aptitude médicale.

Vous devez avoir satisfait à cette aptitude pour que votre instructeur puisse procéder à votre déclaration de début de formation.

Attention, la périodicité a changé récemment. Vérifiez la date limite sur le certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin, et agendez le renouvellement.

Si vous êtes breveté et que vous effectuez des baptêmes de l'air pour le club, la visite médicale est annuelle.

La date de validité médicale doit être tenue à jour par les dirigeants du club dans le cadre de l'ATO ; un formulaire est à votre disposition sur le site internet « membres » pour envoyer la nouvelle date de validité.

Voler sans validité médicale est un motif d'exclusion du club !

Le correspondant sécurité

Le club a nommé un correspondant sécurité responsable du Système de Gestion de la Sécurité. Avec la commission Prévention-Sécurité, le correspondant Sécurité des Vols est la clé de voûte de la culture préventive.

N'hésitez pas à lui signaler (anonymement ou pas) tout incident ou tout événement ayant (ou ayant pu avoir) un impact sur la sécurité.

Des formulaires de déclarations sont disponibles sous format papier dans le bureau des vols ainsi qu'une boîte à lettres.

Un formulaire de déclaration « en ligne » est disponible également sur site internet « membres ».

Le club dispose actuellement de 8 avions.



La flotte de l'ACFR est visible sur le site internet du club : www.acfr.fr

Accessoires : Des casques neufs sont à la disposition des pilotes (qui ne possèdent pas leur casque personnel) dans une armoire située dans le bureau des vols. Afin de provisionner le remplacement régulier du lot de casques, une location de 3 € par casque emprunté a été mise en place en 2010.

Lors de la saisie du vol, le nombre de casques empruntés doit être précisé par le commandant de bord.

Un micro-main est également placé obligatoirement dans chaque avion. Les micros (marqué) doivent impérativement rester dans l'avion.

Progression et maintien des compétences

Le chef pilote vous confie à un instructeur chargé d'assurer votre formation théorique et pratique. Vous avez noté son nom et son numéro de téléphone sur la première page du livret. Appelez-le pour convenir avec lui d'un premier rendez-vous.



Vous pourrez ensuite, en accord avec lui, réserver un avion pour les leçons pratiques suivantes.

Attention :

Chaque rendez-vous comprend une partie briefing, un vol quand la météo le permet, et un débriefing. La rencontre avec l'instructeur aura donc toujours lieu au moins une demi-heure avant l'heure à laquelle l'avion est réservé.

Prévoyez toujours au moins deux rendez-vous d'avance pour faciliter l'organisation de chacun.

Votre instructeur vous remettra progressivement les éléments suivants :

Contenu pédagogique complet de la formation PPL, que vous devrez imprimer, et qui sera utilisé pour le suivi de votre progression

- Check-list pour votre avion
- Manuel de vol de votre avion

Il rédigera votre déclaration de début de formation.

Un exemplaire sera envoyé à la DAC NORD, l'autre exemplaire devra être conservé avec vos documents de vol.

Il vous donnera les éléments vous permettant notamment :

- d'imprimer les cartes d'aérodromes
- de consulter les prévisions météorologiques
- de consulter les informations de type notam...

Il vous invitera à acquérir la **mallette de pilote privé avion** et un **carnet de vol** qu'il initialisera avec vous.

Cours théoriques :

Les cours théoriques sont obligatoires dans le cadre de la formation PPL. Ils sont dispensés au club par l'instructeur responsable de la formation au sol tous les samedis en fin d'après-midi pendant la période scolaire, selon un programme défini à l'avance.

L'instructeur responsable de la formation au sol vous délivrera l'attestation « d'assiduité » nécessaire à l'inscription à l'épreuve théorique du brevet PPL..

Remarques :

Si vous envisagez d'acquérir quelques équipements « de pilote » (ouvrages, planchettes, cartes et autres casques), demandez conseil à votre instructeur.

Lors des formations théoriques et briefings, c'est-à-dire à chaque rendez-vous, prenez des notes.

Votre instructeur vous précisera également les règles liées à l'avitaillement, au nettoyage des verrières et de l'avion.

Pratiquez régulièrement ; c'est un élément de sécurité !



Accès et sûreté

Votre club est situé sur un aérodrome géré par ADP.

Des dispositions importantes et justifiées ont été retenues en matière de sûreté en fonction du classement G1 de l'aérodrome.

IL CONVIENT DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES REGLES DE SURETE.

Voici les principales :

La personne qui vous accueillera vous donnera les codes d'accès de la porte d'entrée au club et de la boîte à clés des avions. Ne les notez pas sur ce document, mais mémorisez les. Ne les confier à personne, même pas à un membre qui les auraient oubliés. Celui-ci devra s'adresser au secrétariat.

Les portes sécurisées que vous aurez ouvertes grâce aux codes **doivent être maintenues fermées.**

Si vous êtes la dernière personne à quitter le club, assurez-vous que les portes du hangar soient fermées (sinon, fermez-les) , vérifiez que la boîte à clés des avions est fermée, que la porte d'accès au club-house est fermée à clés (pour éviter des intrusions via le club-house), et verrouillez bien la porte d'entrée du club en sortant.

Après avoir quitté le parking ACFR, prenez le temps de refermer le portail métallique rouge et blanc, c'est une précaution élémentaire qui peut éviter des intrusions non souhaitées...

Si vous constatez des choses qui vous paraissent anormales d'un point de vue sûreté, informez aussitôt votre instructeur ou le responsable sécurité des locaux dont les coordonnées sont visibles sur le site internet « membres ».

La sécurité doit un paramètre prioritaire de notre organisation et de nos comportements.

Le correspondant sécurité des vols est votre interlocuteur privilégié ; n'hésitez pas à lui faire part de tout incident, de tout événement, mais aussi de toute observation pouvant mettre en cause la sécurité.

Chacun de nous peut contribuer à préserver la sécurité.

Voici quelques règles simples :

- Positionner avec soin les avions dans le hangar aux emplacements prévus en suivant les lignes jaunes.
- Espacez les avions sur le parking afin que leur mise en marche et leur déplacement ne pose pas de problème aux avions proches.
- Soigner votre avion comme s'il vous appartenait (propreté, mise en œuvre....).
- Notez les avitaillements et compléments d'huile
- Signalez toute anomalie de fonctionnement
- Ne partez pas avec un avion si vous avez un doute
- Prenez les informations nécessaires avant chaque vol en consultant les « remarques pilotes » dans le logiciel de saisie de vols.
- Ne partez pas si vous ne vous en sentez pas la capacité (fatigue, santé, manque d'entraînement...)

Et surtout ne sortez jamais des limites prescrites, tant par le constructeur de l'avion, que par dispositions réglementaires.

Soyez responsables de vos passagers : aidez-les à monter dans l'avion en leur montrant les parties fragiles (toile et nervures) ; ne les laissez pas poser des bagages sur l'aile par exemple...

Et si cela se produit un jour involontairement,

Signalez-le immédiatement au correspondant Sécurité des vols

Pensez à ceux qui vont utiliser l'avion après vous !

J'ai été accueilli par :

Le :

J'ai pris connaissance de :

- **Un exemplaire des statuts**
- **Un exemplaire du règlement intérieur**
- **J'ai noté et mémorisé mon code pilote à 4 lettres**
- **J'ai noté les codes d'entrée au club, de la boîte à clés des avions**
- **J'ai noté le code d'accès au système de réservation**
- **J'ai noté les codes d'accès au site internet « membres » clés des avions**

- J'ai pris bonne note de toutes les recommandations notamment en matière de sécurité des vols et de sûreté et je veillerai à les respecter.

BONS VOLS !

Quand vous serez breveté



Veillez à voler régulièrement pour maintenir vos compétences. Le minimum réglementaire exigé est faible, aussi efforcez-vous de gagner en confiance, en voyageant, et en révisant les exercices de maniabilité.

Vous pouvez ensuite progressivement vous faire lâcher sur les machines que vous n'avez pas utilisé lors de votre formation, c'est l'occasion de continuer à progresser.

Vous pouvez être formé à la pratique du vol de nuit qui vous permettra de voler la nuit en solo, puis d'emmener des passagers en vol local, et enfin de voyager. C'est une bonne formation pour affiner pilotage et navigation.

Vous êtes de fait un ambassadeur du club, donc parlez à vos amis de votre passion, et conseillez leur votre aéroclub : **I' ACFR**

Bons et nombreux vols

Témoignage ...



Bienvenue aux nouveaux membres, élèves ou pilotes brevetés.

J'ai commencé ma formation en 2005, mes parents étant déjà pilotes et ma mère trésorière de l'ACFR.

Après avoir été sélectionnée, j'ai participé au Tour Aérien des jeunes pilotes en 2007 à l'issue duquel j'ai été classée 8^{ème} sur 45 participants.

Aujourd'hui, je concilie le plaisir de voler avec mon activité professionnelle ; je veille à conserver un entraînement suffisant qui me permette de partir en vol avec ma famille, des amis, de faire des voyages aux beaux jours, et de retrouver intacte lors de chaque décollage la joie de me retrouver dans la troisième dimension.

Alice